## Norme IFRS 7 – Instruments financiers : informations à fournir

## Norme IFRS 7

## Publication

Par ailleurs, les règlements européens suivants ont impacté IFRS 7 :

- Règlement CE n° 1274/2008 du 17 décembre 2008 portant adoption d'IAS 1 "Présentation des états financiers » : consulter le paragraphe A7 de l'annexe ;
- Règlement CE n° 53/2009 du 21 janvier 2009 portant adoption des amendements intitulés « Instruments financiers remboursables au gré du porteur et obligations à la suite d'une liquidation" apportés à IAS 32 "Instruments financiers : présentation » et à IAS 1 "Présentation des états financiers" : consulter la page 17/35 de l'annexe ;
- Règlement CE n° 70/2009 du 23 janvier 2009 portant adoption des améliorations annuelles aux IFRS (Cycle 2006-2008) : consulter la page 21/25 de l'annexe ;
- Règlement CE n° 495/2009 du 3 juin 2009 portant adoption de la version révisée d'IFRS 3
  "Regroupements d'entreprises » : consulter le § C3 de l'annexe ;
- Règlement CE n° 1165/2009 du 27 novembre 2009 portant adoption des amendements à IFRS 4 et à IFRS 7 intitulés "amélioration des informations à fournir sur les instruments financiers" : consulter les pages 3 à 6 du règlement ;
- Règlement CE n° 574/2010 du 30 juin 2010 portant adoption des amendements à IFRS 1
  "Première adoption des IFRS » intitulés "Exemption limitée de l'obligation de fournir des informations comparatives selon IFRS 7 pour les premiers adoptants » : consulter l'annexe ;
- Règlement CE n° 149/2011 du 18 février 2011 portant adoption des améliorations annuelles aux IFRS (Cycle 2008-2010) : consulter les pages 8 à 10 du règlement ;
- Règlement UE n° 475/2012 portant des amendements à IAS 1 "Présentation des autres éléments du résultat global";
- Règlement UE n° 1254/2012 du 11 décembre 2012 portant adoption d'IFRS 10 "Etats financiers consolidés » (consulter le § D9 de l'annexe) et d'IFRS 11 "Partenariats » (consulter les § D8 et D9 de l'annexe);
- Règlement UE n° 1255/2012 du 11 décembre 2012 portant adoption d'IFRS 13 "Evaluation de la juste valeur » : consulter les § D12 à D17 de l'annexe ;
- Règlement (UE) n°1174/2013 du 20 novembre 2013 portant adoption des amendements à IFRS 10, IFRS 12 et IAS 27 intitulés « Entités d'investissements » publiés par l'IASB le 31 octobre 2012 : §3 modifié, §44X ajouté ;
- Règlement (UE) n°2015/2406 du 18 décembre 2015 portant adoption des amendements à IAS 1 intitulés « Initiative concernant les informations à fournir », publiés par l'IASB le 18 décembre 2014 : consulter l'annexe;
- Règlement (UE) n° 2016/2067 du 22 novembre 2016 portant adoption de la norme IFRS 9 «
  Instruments financiers » publiée par l'IASB le 24 juillet 2014 : modification § 2,3, 4, 5, 8, 9, 11, 14, 20, 28, 29, 30, 36, 42C, 42D, 42E, B1, B5, B9, B10, B22, B27, ajout § 5A, 10A, 11A, 11B, 12B

- à 12D, 16A, 20A, 21A à 21D, 22A à 22C, 23A à 23F, 24A à 24G, 35A à 35N, 42I à 42S, 44Z, 44ZA, B8A à B8J, définition de "catégorie de risque crédit", suppression § 12,12A, 16, 22 à 24, 37, 44E, 44F, 44H à 44J, 44N, 44S à 44W, 44Y, B4, annexe D, définition de "en souffrance);
- Règlement (UE) n° 2021/2036 du 19 novembre 2021 adoptant la norme IFRS 17 Contrats d'assurance, publiée par l'IASB le 18 mai 2017 : modification des § 3-8 et 29, suppression du § 30, et ajout du § 44DD;
- Règlement (UE) n° 2022/357 du 2 mars 2022 portant adoption des amendements à la norme IAS1 et à l'Enoncé de pratiques en IFRS 2 Porter des jugements sur l'importance relative intitulés "Informations à fournir sur les méthodes comptables", publiés par l'IASB le 12 février 2021 : modification des § 21 et B5, ajout du § 44II.